

DEMEERE Louis Joseph, Rattacheur en 1901; fileur en 1910

Fils de **DEMEERE** Jules Joseph (°1854), Tisserand, filiation certaine, et de **LAMMERTYN** Marie Amélie (°1860), filiation certaine.

Premier enfant de Jules et Marie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 27 ans et 21 ans.

Né le (ce) 26/11/1881 à Tourcoing (59), Pont de Neuville¹.

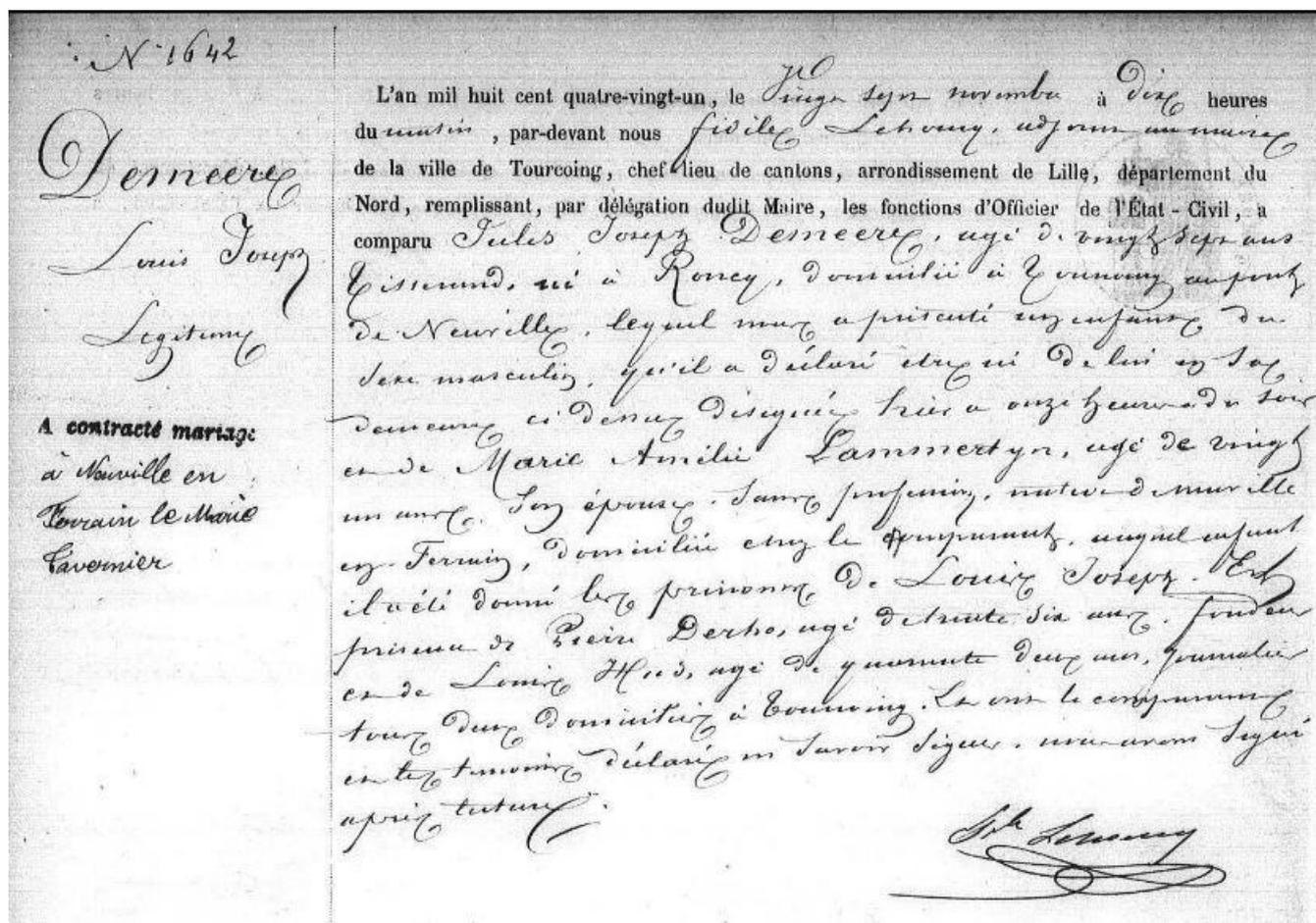
Décédé le 10/01/1915 à Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus (51), Ferme de Beauséjour² à l'âge de 33 ans.

Marié le (ce) 05/02/1910 à Neuville-en-Ferrain (59) à l'âge de 28 ans, avec **TAVERNIER** Marie³

¹ Source : , Archives départementales Nord.

² Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.

³ Source : , Acte de naissance.



N° 6
Mariage



Demeere
Louis Joseph

Cavernier
Marie
84 ans - Cél.

4^e feuillet

L'an mil neuf cent dix, le cinq Février à dix heures du matin, par devant nous Pierre Derouge Conseiller municipal, faisant fonctions d'Officier de l'état civil de la commune de Neuville en Ferrain, canton de Courcoing Nord Est, arrondissement de Lille, département du Nord, en l'absence du Maire, des deux adjoints et des sept premiers conseillers, ont comparu publiquement en la maison Commune, Louis Joseph Demeere, fils, né le vingt six Novembre mil huit cent quatre vingt un et domicilié à Courcoing célibataire, fils majeur légitime de Jules Joseph, tisserand et de Marie Amélie Hammertyn, ménagère, domiciliés à Courcoing, ici présents et consentants, D'une part, Et, Marie Cavernier, soignante, née le neuf mai mil huit cent quatre vingt six et domiciliée en cette commune, célibataire, fille majeure légitime de Charles, décédé à Courcoing, le vingt sept Juillet mil huit cent quatre vingt neuf et de Protalie Joseph Bulcaen, ménagère, domiciliée en cette commune, ici présente et consentante, D'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite en cette commune, conformément à la loi, le quinze Janvier dernier et à Courcoing le quatorze du même mois, aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requisiions lecture faite de leur acte de naissance, de l'acte de décès du père de la future épouse et du Chapitre six du titre du Code Civil intitulé: Du Mariage, nous avons interrogé les futurs époux d'avoir à nous déclarer s'il a été fait un contrat de mariage à quoi ils nous ont répondu: Non; nous avons ensuite demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclaront avoir de la loi que Louis Joseph Demeere et Marie Cavernier sont unis en mariage. Qu'il est fait en présence de Auguste Demeere, vingt six ans, rattacheur Gustave Demeere, vingt quatre ans, ourdisteur, tous deux domiciliés à Courcoing, frères de l'époux, Henri Cavernier, cinquante cinq ans, tisserand, Camille Bulcaen, trente et un ans, Chauffeur, tous deux domiciliés à Courcoing, oncles de l'épouse. Les père et mère de l'époux, la mère de l'épouse ont déclaré ne savoir écrire. Les époux et les témoins ont signé avec nous le présent acte après lecture faite.

Ville de Neuville en Ferrain
59960
PHOTOCOPIE conforme à
l'acte original à la date du
04/07/2014
Pour le Maire,
L'Agent Territorial délégué

[Signature]

[Signature]
L. Demeere M. Cavernier & Bulcaen
A. Demeere H. Cavernier
E. Demeere

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	Après relève, le régiment sera réparti de la façon suivante : E.M. - 2 ^{de} Bty et 3 ^{de} Bty : bivouac 1 km sur du Nord II ^{de} Bty : Minoucourt. Emplacement des T.C. - T.R. : Nord, à l'exception du T.C. et du T.R. de I ^{de} Bty qui resteront à Minoucourt.
Quatre janvier	Le régiment est relevé par le 12 ^{de} et vient cantonner à Brand (E.M. - I ^{de} - I ^{de} - Brauc).
Cinq janvier	23 ^h 15 Reception de l'ordre général N° 113 pour la journée du 6 janvier. - Demain, consolidation des positions occupées. Construction du tir de l'artillerie sur les tranchées et l'artillerie ennemie dans les conditions prescrites par le Général Commandant le Corps d'armée.
6 janvier 1915.	Le 1 ^{er} bataillon et l'E.M. du régiment cantonnent à Bass à I ^{de} Bty.
7 janvier	3 ^h 30. Reception de l'ordre général N° 115 pour la journée du 6 et 8 janvier. Les régiments de tête continuent leurs préparatifs en vue des attaques prévues. L'artillerie poursuivra le tir sur les tranchées et les défenses accessoires. Modifications au stationnement de la 1 ^{re} Division d'Infanterie I ^{er} bataillon à Minoucourt 1 bat. et E.M. à Brand 2 Compagnies à Valmy 2 Compagnies au bivouac N.O. du Nord.

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
Deux janvier	Le Colonel Roze, Commandant de Brigade, quitte le 4 ^{de} Bty. 20 ^h 30. Reception de l'ordre Général N° 116.
Neuf janvier	7 ^h 15. Note du Général Commandant la 1 ^{re} Brigade au Colonel Comte le 4 ^{de} Bty. "Etant donné que l'attaque a lieu aujourd'hui 9 janvier au lieu de demain 10, le 4 ^{de} et 11 ^{de} Bty ont à relever le 12 ^{de} dans la nuit du 9 au 10 aux mêmes heures que pour la dernière relève ou avant si l'ordre en est donné. - Cette note a été communiquée au Commandant Desay.
	16 ^h 10. Reception de la note relative à la relève de 1 ^{er} Bty. Le 6 janvier, le 4 ^{de} Bty relève le 12 ^{de} dans les conditions suivantes : 1 ^{er} Le bataillon du 4 ^{de} qui doit relever la partie de la ligne jusqu'à et y compris le fortin nouvellement conquis présentera sa tête à hauteur du poste du Commandant du Colonel (borne 16) à deux heures (2) du matin. 2 ^{de} Le bataillon du 4 ^{de} qui doit relever le droit de la ligne se présentera à hauteur du poste susdit à 4 (quatre) heures du matin. 3 ^{de} Le bataillon de réserve s'y présentera à 5 (cinq) heures du matin.
	17 heures Reception de l'ordre Général N° 117. Le fortin, objectif du 12 ^{de} Régiment d'Infanterie, a été relevé le 9 janvier. Dans la nuit du 9 au 10 janvier, les régiments de tête de chaque brigade consolideront les positions conquises et se relèveront entre eux par des tranchées. Les 3 Compagnies du 1 ^{er} Bty portées en avant restent à la disposition du Général Commandant la 3 ^{de} Brigade. Le tir en garde contre les contre-attaques d'infanterie et

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	artillerie, et, si elles se produisent, on profitera pour suivre l'ennemi dans des tranchées.
Deux janvier	La relève du 12 ^{de} est terminée à 8 heures, pendant un bombardement intense, auquel l'artillerie lourde répond vers 13 ^h 50.
7 ^h 30	Des groupes d'Allemands en colonne par 4, dont la force a été estimée à une centaine d'hommes franchissent la crête au N-E du fortin et descendent à l'ouest le long du boyau N-E qui se dirige sur le fortin. Les groupes sont immédiatement arrêtés par le tir des mitrailleuses et des Compagnies d'Infanterie. L'attaque allemande est arrêtée par un feu violent d'Infanterie venant des tranchées de la crête. Les groupes d'Allemands, après des alternatives d'avance et de recul, s'arrêtent en partie le long du boyau. L'artillerie française tire alors sur la crête et sur le boyau tout mouvement offensif allemand a alors cessé.
15 ^h 45	Le Major du Chef de I ^{er} bataillon avec la 6 ^{de} C ^{ie} qui occupe le fortin, étant des plus affaiblis, a craint du tir probable de l'artillerie qui n'a pas cessé, il est impossible d'indiquer le point occupé par cette C ^{ie} dans les boyaux qui mènent du fortin à la crête. Reception de l'ordre général N° 118. Le 9 janvier, le 4 ^{de} d'Infanterie, composé de 2 ^{de} du 1 ^{er} Régiment, cherchera à progresser à l'ouest et au nord de la position conquise pour s'emparer de la tranchée allemande, en arrière du fortin. Une patrouille qui s'avance est entendue à gauche (S.O) du fortin. Le nombre de tués et blessés du 4 ^{de} Bty est de 30 environ (5 tués). Le chef du I ^{er} Bty parle l'impossibilité de se

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
	deux de téléphone, coupé continuellement par les obus.
16 ^h	Le fortin, quitte de l'autre. Les débris de la 6 ^{de} C ^{ie} se sont repliés sur les tranchées en arrière. Le section de la 6 ^{de} C ^{ie} sont enfoncés. Le lieutenant Robit, est toujours debout. Le sous-lieutenant Lorry est grièvement blessé, le Capitaine Brûlé blessé. La 4 ^{de} C ^{ie} a une section anémisée. Le Colonel demande au Groupe Pelletier d'arrêter les boyaux N-E et N-O, ainsi que les tranchées de la crête. Note artillerie interrompt.
Neuf janvier	Le I ^{er} Bty est relevé par le I ^{er} Bty. 10 ^h 40. Le 4 ^{de} a été cette nuit repassé le fortin et se replie de 150 ^m en arrière. Il doit le reprendre aujourd'hui, c'est que c'est le 4 ^{de} Bty qui donnera l'assaut, après préparation de l'artillerie. Le 1 ^{er} Régiment attaquera au bois des Trois Couleures et donnera l'assaut à 18 heures, après préparation d'artillerie. L'attaque a lieu : l'adjudant Choquet est tué brillamment la section à l'avant du fortin, mais tombe grièvement blessé en compagnie du sergent Goy et de quelques hommes, se ramenant dans le fortin, qui est atteint par les coups de notre artillerie qui n'a pas suffisamment allongé son tir. Le caporal Bourque, de la 1 ^{re} section de mitrailleuses, monte tout debout sur notre tranchée et agit son képi pour faire signe à notre artillerie qui elle tirait sur nous. Il tombe mortellement blessé d'une balle à la tête. 17 ^h 15. Le terrain perdu de la veille est reconquis, mais nous nous battons à une nouvelle tranchée qui a été creusée à quelques mètres en arrière de l'ancien fortin détruit, et occupée par des Allemands retranchés derrière des bouches. Nous attendons l'occasion pour profiter de

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **D E M E E R E**

Prénoms **LOUIS JOSEPH**

Grade **SOLDAT**

Corps **43^e REGIMENT d'INFANTERIE**

N^o { **212459** au Corps. — Cl. **1901**

Matricule. { **3623** au Recrutement **Lille**

Mort pour la France le **10 Janvier 1915**
au combat de la ferme de Beauséjour

Genre de mort **tué à l'ennemi** **Moine**

Né le **20 Novembre 1881**

à **Courcoing** Département **Nord**

Arr^o municipal (p^o Paris et Lyon). }
à défaut rue et N^o. }

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps. { Jugement rendu le **24 Mars 1921**
par le Tribunal de **Lille**
acte ou jugement transcrit le **19 Mars 1921**
à **Courcoing** **Nord**

N^o du registre d'état civil.....

534-708-1921. [26434.]